

*Les subsides*

Je veux soumettre à la Chambre, aujourd'hui, quelques cas que nous avons étudiés en détail. Ces cas démontrent très clairement qu'Investissement Canada exécute son mandat d'une façon faible, inefficace et inacceptable. Ce sont des cas dont j'ai dû m'occuper en tant que député de ma région et en tant que député responsable de la surveillance d'Investissement Canada.

Je commencerai par le cas d'une petite compagnie appelée Sheller-Globe of Canada Ltd. C'est une petite compagnie, mais elle employait 200 travailleurs dans les circonscriptions de la région de Windsor et elle contribuait à réduire le taux de chômage inacceptable de cette région du pays. Ces 200 travailleurs fabriquaient des volants de direction. Cette compagnie a fermé ses portes récemment, il y a quelques semaines à peine, bien que Sheller-Globe of Canada Ltd. ait promis, quand cette prise de contrôle a été étudiée par Investissements Canada, d'accroître ses investissements, d'utiliser davantage de pièces et de services canadiens et d'augmenter ses exportations pour favoriser le développement technologique. Malgré ces promesses, l'usine a tout simplement fermé ses portes.

Nous avons enfin obtenu qu'Investissement Canada promette au comité la semaine dernière, d'enquêter pour savoir pourquoi cette usine a fermé ses portes et licencié 200 travailleurs malgré ses récentes promesses. Je dois ajouter que nous n'avons pu obtenir absolument aucune information d'Investissement Canada jusqu'à maintenant pour savoir si cet organisme a vérifié d'une façon quelconque si la compagnie remplissait les promesses qu'elle avait faites avant de fermer ses portes, il y a quelques semaines. La compagnie semblait réaliser jusqu'à maintenant un chiffre d'affaires et des bénéfices records. Elle travaillait à pleine capacité, six ou sept jours par semaine, depuis deux ans, et pourtant elle a fermé ses portes.

• (1250)

Voilà, monsieur le Président, quelles peuvent être les résultats des investissements étrangers dans notre pays si nous n'avons pas la possibilité suprême d'examiner, de surveiller et de faire en sorte que ces sociétés remplissent les engagements auxquels elles ont souscrit lors de leur entrée au Canada. Ce n'est qu'un exemple.

Un autre, qui est aussi triste, est le cas de Cross-LaSalle, encore une petite société qui a été rachetée par la société américaine Cross and Trecker qui, elle aussi, avait pris certains engagements, donc elle avait garanti la réalisation à Investissement Canada.

Dans ce cas particulier, la société Cross and Trecker s'était engagée en 1985 à effectuer de nouveaux investissements, à augmenter les emplois et l'utilisation de pièces et de services canadiens ainsi qu'à améliorer la productivité et la rentabilité des usines.

En dépit de ces engagements, qui avaient été acceptés par Investissement Canada le 14 juin 1985, cette usine a elle aussi fermé ses portes au milieu d'une grève, regroupant ainsi ses activités aux États-Unis et faisant perdre leur emploi à 40

travailleurs de Windsor. C'est ce qui se passe lorsque Investissement Canada n'effectue qu'une surveillance minimale.

En l'occurrence, ce mois-ci précisément, cette même société, qui avait invoqué des difficultés financières si graves qu'à cause d'elles elle avait dû fermer ses portes, a annoncé qu'elle ferait de nouveaux investissements à Georgetown, Kentucky, état du sud des États-Unis où la législation sur le droit au travail s'applique, ce qui va fournir de nouveaux emplois à 150 employés.

Une fois de plus, nous avons la preuve évidente d'un manque de surveillance et de ce qui peut se passer faute d'un système qui permette de surveiller de près les investisseurs étrangers afin de s'assurer qu'ils remplissent vraiment les engagements qu'ils ont pris envers notre pays lorsqu'ils sont venus s'implanter au Canada.

Si nous devons supprimer complètement les engagements exigés des investisseurs étrangers et appliquer certaines des propositions faites par les États-Unis en vue de libéraliser encore davantage, c'est-à-dire, d'affaiblir encore plus notre législation relative à l'investissement étranger, nous nous trouverions pour traiter avec des sociétés comme celles-ci dans une position encore plus affaiblie et abjecte.

Je voudrais vous citer un troisième exemple. Il s'agit du secteur de l'édition et concerne Simon & Schuster. Il y a eu un rachat dans ce secteur dont mon collègue va parler plus en détail, celui de Prentice-Hall par Gulf and Western. Je tiens tout simplement à signaler que dans le cadre de cette reprise, la société Gulf and Western s'était engagée, et le gouvernement l'a crié sur tous les toits, à veiller à faire la promotion des auteurs canadiens par l'intermédiaire de sa filiale internationale Simon & Schuster.

J'ai le catalogue de 1987 de Simon & Schuster sous les yeux, monsieur le Président. La société Gulf and Western s'était engagée pour une période de dix ans à promouvoir dix auteurs canadiens et pourtant, on ne trouve qu'un seul auteur canadien dans son catalogue, et il s'agit d'une cassette et pas d'un livre.

L'organisme concerné ne s'efforce pas de faire respecter les engagements qui ont été pris. Nous lui en avons parlé. Nous avons parlé aux représentants de l'organisme et ils ont reconnu que plus d'un an après l'entente permettant à Gulf and Western d'acheter Prentice-Hall, ils ne se sont pas encore arrangés avec Gulf and Western à ce sujet.

Je pourrais citer bien d'autres exemples, monsieur le Président. Nous pourrions parler du marché Dome/Amoco et des efforts malicieux que fait cette société par la voie juridique pour essayer d'empêcher des sociétés canadiennes de reprendre une société canadienne. Nous pourrions parler de Cadillac-Fairview et des conséquences qu'aura la reprise de cette société pour des milliers de petits commerçants de toutes les régions du pays, qui doivent traiter avec un nouveau propriétaire étranger ayant la haute main sur le centre d'achat où ils ont leur boutique.